

# LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 45 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

## ANGLETERRE.

**Londres, le 5 juillet.** — Dans la séance d'hier à la chambre des communes, la clause d'appropriation à l'état du revenu de l'église d'Irlande, a été adoptée par 290 voix contre 264, majorité en faveur de la proposition ministérielle de 26 voix. La discussion, qui a été fort animée, a été troublée un instant par des invectives que se sont adressées lord Stanley et M. O'Connell. Ce dernier ayant interrompu lord Stanley en disant : ce n'est pas vrai ce que vient d'alléguer lord Stanley, le noble lord a répondu : il n'y a ici que M. O'Connell qui puisse se permettre une interruption aussi grossière. Des cris à l'ordre se sont fait entendre partout ; et M. O'Connell a rétracté spontanément ses paroles échappées dans un moment d'émotion.

## FRANCE.

**Paris, le 6 juillet.** — Un journal dit ce matin que M. Royer-Collard est parti pour Valenciennes, sur une invitation de M. de Talleyrand.

Le chapitre de Saint-Denis a envoyé une députation au roi pour lui faire son compliment de condoléance au sujet de l'attentat du 25 juin. M. l'abbé Sauvaire, l'un des chanoines, a porté la parole au nom du chapitre.

Le chaleur est toujours excessive. Elle s'est élevée hier à deux heures dans la capitale, à 24° 3/10.

Les nouvelles qui nous parviennent de tous les départements, annoncent une chaleur générale des plus intenses. Lyon manque d'eau, des journaux de la Gironde annoncent 30 degrés Réaumur. Le *Journal de Toulouse* dit que le thermomètre centigrade s'est élevé dans cette ville à 40 degrés. Paris à aujourd'hui 28 degrés Réaumur et tout annonce que ce temps durera encore plusieurs jours.

Le duc d'Orléans a offert à l'impératrice d'Autriche un livre d'Heures dont voici le programme.

Ce livre doit être en même temps un monument typographique, et un spécimen de ce que l'art français peut produire de plus parfait. Le texte sera imprimé en lettres d'azur, sur un fond de soie moitié blanc ; les initiales seront en or et décorées d'arabesques en couleurs brillantes. Chaque page sera entourée d'une bordure ou vignette imprimée en or, par les procédés mis en usage seulement à l'imprimerie royale. Tous les chapitres auront un entourage varié et des titres composés de pinceaux d'ornemens et figures peintes à la main.

On placera de distance en distance, dans le volume, 50 vignettes ou peintures entièrement exécutées par les artistes les plus habiles ; chacune de ces peintures sera encadrée dans un ornement typographique imprimé en or. Les gardes du volume seront en drap d'or, sur lequel seront brodés en velours des aigles à deux têtes. La tranche sera ciselée à l'instar des manuscrits orientaux. Les signets en soie porteront à leur extrémité inférieure un petit sceau en or sur lequel sera émaillée chacune des lettres composant le nom de la patronne de l'impératrice.

La couverture du volume sera formée de petits médaillons ou bas-reliefs en or repoussé et ciselé, dont les sujets seront pris dans l'histoire de la Vierge. Ils seront séparés les uns

des autres par des sculptures en ivoire et des nielles. Tous les clous ou rosacs ménagés dans cette couverture seront en émeraudes. Les deux agrafes du livre sont formées par les animaux symboliques des quatre Évangélistes.

Les principaux propriétaires et capitalistes de Dijon se sont réunis pour poser les bases d'une banque dans cette ville. Il a été arrêté qu'elle serait constituée avec un capital de 500 mille francs, divisé en 500 actions de 1000 fr. Les 3/5 des actions ont été remplis de suite. L'escompte sera à 6 p. c. et au-dessous.

Les princes se louent encore plus, dit-on, de l'accueil qu'ils ont reçu à Vienne, que de celui qu'on leur avait fait à Berlin. Le voyage paraît avoir mûri les idées des princes qui se porteraient entièrement vers les institutions aristocratiques. On parle de grands changements dans la discipline de l'armée et de réformes spéciales pour la cavalerie.

Les longues conversations des princes avec M. de Metternich n'auraient pas peu contribué, dit-on, à modifier leurs opinions en matière politique. Quant à la pensée de réforme militaire, elle serait le résultat des savantes observations de l'archiduc Charles et du général Radetzky.

A Vienne, les princes ont admiré la vélocité des manœuvres d'une batterie attelée, qui descendait et remontait au grand galop les fossés de la place, et un régiment de lanciers, ayant ses lances à terre, et les ramassant, tandis que les chevaux étaient lancés avec la plus grande rapidité. (*Messenger.*)

Un de nos premiers artistes nous adresse la note suivante :

« La princesse Marie, dont le talent en sculpture est connu de tous les artistes, fait exécuter à la manufacture royale de Sèvres, sur ses dessins, trois grands vitraux de 17 à 18 pieds de hauteur, destinés par le roi à la décoration de la chapelle de Saint-Saturnin, à Fontainebleau. Ces belles verrières ont été mises en place la semaine passée ; elles rappellent, par leur goût et l'exécution des détails, ce que l'art du moyen âge nous a laissé de mieux dans ce genre. »

Huit jours avant l'exécution de mon projet, disait Alibeu, j'ai eu l'occasion de tirer sur Louis-Philippe presque à bout portant. Mais il était à côté de l'une de ses filles, et j'ai différé l'accomplissement du meurtre que je pouvais dès lors commettre.

Une lettre de Toulon, du 30 juin, dit qu'on y a fait demander par le télégraphe des informations sur Alibeu qui, dans sa carrière aventureuse, paraît avoir été embarqué comme mousse sur un vaisseau de l'état.

Le doyen de nos compositeurs, l'auteur de *Montano et Stephanie*, M. Berton de l'Institut, va dit-on, publier ses mémoires.

On écrit de Goertz en Illyrie, le 24 juin : « La nouvelle se confirme que Charles X vient résider ici dans le palais du comte Coron qui a été loué à cet effet. Il arrivera au mois d'août. »

On écrit de Munich, le 1er juillet : « Le ci-devant ministre français, le baron d'Haussez, est arrivé ici, et l'on croit qu'il fixera sa résidence dans notre ville. »

On écrit de Francfort, le 28 juin :

« On remarque déjà, depuis le commencement de ce mois,

— Il n'y avait rien de plus juste, interrompit le duc. Ce ne sont plus des vaincus. Ce sont des nationaux qui jouissent des droits de tous.

— Et qui paient cet avantage un peu cher, continuai-je, car on a triple, quadruple la cote de leurs impositions, sans exciter un murmure. Il n'y a pas un département du centre où la perception s'exécute avec plus de facilité.

— Mais l'insurrection ? dit le duc.

— Permettez-moi d'y venir. Depuis quelques années, l'autorité déléguée de France a toujours tenu avec plus ou moins de succès à rallier l'ancienne aristocratie par des distinctions, par des cordons, par des titres, et ces moyens étaient, en général, assez insuffisants, car rien ne prouve que le prince de Lichtenberg, un des membres de votre conseil, se tienne fort honoré d'être baron de l'empire. On a senti qu'il fallait davantage, et sans légaliser par des actes officiels la vieille fiscalité seigneuriale, on en tolère officieusement l'exercice. Dans cent villages Illyriens, les contribuables sont soumis à l'impôt double ; et il n'est pas étonnant que cette vexation, fort éloignée de la pensée de votre excellence, ait excité quelque part un petit mouvement populaire, qui n'est pas une révolte, comme on l'a qualifié, et qui n'a rien de politique !

Tout ce que je venais de dire, le duc d'Ortrante le savait à merveille, mais il était dans ses habitudes politiques de faire dire par les autres ce qu'il ne lui convenait pas de dire lui-même. Je connaissais déjà cet artifice particulier de sa conversation, et c'est pour cela que je m'exprimais quelquefois devant lui avec une confiance et une liberté peu diplomatiques. — Je n'attendais pas sa réponse. Je savais bien qu'il ne m'en ferait point, car il ne sortait presque jamais des formes de l'interrogation ; mais son monologue rêveur avait recommencé, et j'en surpris à la volée les traits les plus saillants pour les assortir à ma rédaction. Le lendemain, l'article parut. Il imposait le respect des lois ; il blâmait sévèrement les voies insurrectionnelles comme outrageantes aux yeux d'un gouvernement qui cherchait la vérité, et

le long de la grande chaussée de Coblenz à Neuwied, des drapeaux plantés par les officiers du génie pour la délimitation du camp et des tentes qui y seront dressées. Les travaux y sont poussés avec une grande activité, et on fait creuser derrière le camp six puits à l'usage des 24 bataillons de 400 hommes chacun, qui s'y trouveront réunis. On a déjà fait des dispositions pour l'établissement des vastes salles à manger par compagnie et par bataillon ; ces travaux avaient été pourtant un moment suspendus dans le temps de la pluie, car les chemins étaient devenus impraticables.

Le grand restaurant des officiers comprendra une salle de 150 pieds de longueur sur 100 pieds de largeur ; cette tente sera construite en majeure partie en bois. On ajoute que le château de Plaisance à Engers, sur la rive droite du Rhin, sera affecté au quartier-général, et qu'un pont sera établi sur le Rhin dans la direction du camp vers le château, pour faciliter les communications. On attend encore sous ce rapport des ordres ultérieurs qui doivent arriver du Rhin.

M. Dauban avait été désigné pour restaurer la cathédrale de Chartres, mais l'évêque n'a pas voulu en entendre parler, M. Sauzet n'a pas osé refuser et aujourd'hui l'architecte chargé de réparer cet édifice, est celui là même qui, par son incurie, l'a laissé brûler, ce qui n'eût pas eu lieu, s'il eût surveillé les ouvriers.

La charpente sera reconstruite, et la couverture en cuivre laminé.

On lit dans le *Journal de Paris* :

L'expédition carliste qui a pénétré dans les Asturies, a eu à Lasa un engagement avec le général Castaneda, qui a été grièvement blessé dans l'action.

Le 30, les carlistes étaient à Reynosa. Le 2, Espartero était à Trevino avec 14 bataillons.

Cordova est revenu sur ses pas pour marcher contre Villareal, qui menaçait Penacerrada.

Des troupes ont été envoyées de Bilbao par mer dans les Asturies.

## CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Il n'y a pas que mademoiselle Phrosine qui soit une adorable brocheuse ; mademoiselle Joséphine aussi est une adorable brocheuse, aussi mademoiselle Victoire.

Vous croyez donc, messieurs les habitués du théâtre du Palais-Royal, que ce n'est que chez vous qu'on peut voir une adorable brocheuse. Laissez donc, nous en avons vu deux à la justice de paix, mademoiselle Joséphine et mademoiselle Victoire, toutes deux bien autrement adorables que votre Phrosine qui, au bout du compte finit, comme toutes les autres femmes qui ne sont pas brocheuses, par se marier.

Joséphine et Victoire ne veulent donc pas se marier ; ce n'est pas à dire que de temps en temps elles ne fassent semblant de s'y décider ; mais quand le moment approche, quand il est question de faire venir les papiers et de publier les bans ; quand aussi, peut-être, elles se sont avisées de remarquer que la chaîne de cou qu'elles ont reçue du prétendu est de chrysolite, que l'écharpe est du faux barège et à moitié usée, que les derniers souliers de prunelle sont éraillés, sans qu'il soit question de les remplacer par des brodequins hannonnet, ô alors un dégoût invincible du mariage s'empare de nos deux vestales, et elles préfèrent cent fois comparaitre devant M. le juge de paix que devant M. le maire.

qui voulait la justice ; mais il rassurait la classe imposée des villages sur des exigences *extra-légales* dont la répression leur était due à titre de promesse et à titre d'équité. Il appelait enfin l'indulgence du pouvoir sur des hommes égarés dont les mécontentements n'étaient pas sans causes et les fautes sans excuse. Il fut très-populaire à la ville et très-mal vu au palais du gouvernement, où la noblesse abondait encore. Je n'y trouvai pas une main à serrer.

J'arrivai enfin devant le gouverneur, qui ne m'accueillait ordinairement que par une petite inclination de tête ; il fut plus expansif : — OÙ avez-vous pris toutes les lubies que vous avez débitées ce matin ? me dit-il.

— Dans ma conscience, monseigneur, et je suis si disposé à les avouer devant le pays tout entier, que je les ai fait traduire et imprimer en esclavon vulgaire.

— En esclavon, reprit-il. C'est une idée qui peut devenir profitable pour le journal ; il ne faut pas que le peuple soit privé de nouvelles. Mais ne manquez pas alors de faire faire vos articles politiques par quelques-uns de ces messieurs, ou du moins de les consulter, car tout le monde est d'accord que vous n'y entendez rien. Les journaux ont du retentissement, messieurs, il y a un parti très-avantageux à en tirer dans les circonstances où nous sommes. Je regrette souvent de n'avoir pas le temps de m'en occuper.

Après ces paroles, il nous tourna le dos, et on me félicita d'être quitte d'une si rude épreuve à si bon marché. Quant à moi, j'admire la bonne grâce avec laquelle les esprits les plus retorts se laissent prendre aux mystifications les plus communes.

Tout n'était pas fini dans l'épisode des paysans. L'instruction était avancée, l'action de la justice ne pouvait pas s'interrompre ; il y avait sur le fait d'attroupement et de résistance à la force dans un pays, d'invasion des lois positives et horriblement rigoureuses. La noblesse attendait enfin une pleine satisfaction, et mettait probablement à ce prix ses dernières condescendances. Heureusement pour le gouver-



Neuveau-Delmoite, fabricant.	252
Lion, conservateur des hypothèques.	245
Ch. Constant, fabricant.	244
O. Brixhe, docteur en médecine.	235
Hennequin, ex-gouverneur du Limbourg.	234
Ch. Wasseige, docteur en médecine.	224
De Thier, avocat.	165
Laubinson, avocat.	163

Fait et arrêté le présent procès-verbal le 7 juillet 1836, à minuit et demie, dans la salle de la Société d'Emulation.  
Pour copie conforme:  
Le président, signé *Piercot*.

Depuis le 28 avril jusqu'au 8 juillet, sur plus de mille cinq cents malades entrés à l'hôpital militaire de Liège, il n'en est pas mort un seul, et cependant plusieurs cas très graves d'affections typhoïdes et dysentériques se sont offerts à l'observation des médecins. Un résultat aussi satisfaisant répond victorieusement aux allégations inconsidérées des malveillans qui affectent de plaindre le sort des militaires traités aux hôpitaux et qui accusent d'ignorance et d'incurie les médecins chargés de les traiter.

Le nombre des voyageurs sur le chemin de fer, pendant le mois de juin, a été de plus de 98,000, et la recette de plus de 103,000 fr.

Un chien enragé a parcouru hier pendant plusieurs heures, la commune de Henri-Chapelle. Un jeune garçon, gardant un troupeau de brebis qu'il a voulu préserver des attaques de ce chien, a été mordu. On craint que pareille chose sera arrivée à plusieurs animaux paisant dans les prairies que ce chien a parcourues.

Plusieurs douaniers de la brigade de Henri-Chapelle ont poursuivi ce chien et lui ont tiré quelques coups de fusils qui malheureusement, ne lui ont fait que des blessures peu graves. Cet animal s'est dirigé vers la commune de Moutz-n.

A cette occasion nous ferons de nouveau remarquer combien il est nécessaire que les administrations des communes veillent strictement à ce que tous les propriétaires de chiens indistinctement, tiennent ces animaux à l'attache pendant a saison des chaleurs.

Les travaux du quai de halage à faire de l'Université aux Augustins ont été adjugés hier à M. G. J. Delhaese pour la somme de 680,000 francs.

La direction du théâtre de Verviers a été donnée à M. Pousseur, qui a déjà dirigé un théâtre aux colonies.

On écrit de Vienne, le 28 juin : « A son passage par le village Spital, près de Villach, la duchesse de Parme a rencontré les princes français qui lui ont rendu visite dans une maison particulière où elle était descendue et où ils ont déjeuné avec la ci-devant impératrice de France. »

Le *Constitutionnel* de Paris publie une nouvelle correspondance de Hollande qui répond aux prétendus calculs des feuilles orangistes de la Belgique. Comment concilier la prospérité si vantée de Java avec le taux onéreux de l'emprunt? En 1837, expire le bail de la banque de Java. Cette institution très-indépendante avait refusé de changer le cours de la monnaie comme le voulait Guillaume. — Le 13 de ce mois, les Schismatiques se sont rassemblés à Hilversum pour entendre la prédication de Brummelerkamp. Le bourgmestre voulut dissoudre la réunion, il y eut résistance et l'ordre ne fut rétabli que par les troupes venues d'Amsterdam.

Des nouvelles directes de Francfort sur Mein font savoir que cette ville et son territoire seront évacués le 1<sup>er</sup> août par les prussiens et les autrichiens.

Lundi passé, au canal de Charleroy, un batelier a porté un coup de couteau dans les reins d'un jeune homme qui se baignait dans le canal, et qui s'était approché de son bateau sur lequel il voulait, dit-on, monter. Le batelier a été immédiatement arrêté, et le jeune homme a été conduit à l'hôpital St-Jean.

Un malade se trouvant dans l'hôpital de la charité de Berlin, pour une fracture compliquée de la jambe, avait été par suite de la suppuration et de la fièvre réduit à un tel degré d'irritation qu'il éprouvait les plus vives douleurs, non-seulement par le bruit des voitures qui passaient dans la rue, mais même par le moindre bruit qu'on faisait dans la salle. Pour remédier à cet incon vénient, M. Kluge, un des directeurs de l'hôpital, fit mettre sous les quatre pieds du lit quatre blocs formés chacun de huit grosses plaques de feutre, et aussitôt le malade fut à l'abri des commotions. M. Kluge s'est servi plus tard dans le même but, avec succès, de petits coussins de paille d'avoine et de paille hachée.

Dernièrement, en Amérique, une jeune esclave a été mise en loterie.

On lit dans le *Journal d'Arion* :  
On parle du prochain établissement d'une fabrique de sucre de betteraves dans notre province. L'emplacement aurait lieu à Schenfeldz.

Il est question aussi d'une demande en concession pour la recherche du sel gemme ou de sources salines. On semble avoir l'espoir le mieux fondé de réussir.

Le bruit court enfin que la concession demandée par M de Puydt de la route de Stavelot à Echtenach par Diekirch, avec embranchement de Geiffelt sur Bastogne par Bourcy, est en ce moment soumise à la députation du Luxembourg.

Ce sont là des nouvelles que nous publions avec plaisir et qui seront regues de même. La prospérité future de la province ne doit plus paraître un problème; les éléments en sont sur place et chaque année les voit successivement mettre en œuvre.

ELECTIONS. — RAPPROCHEMENS.

Le vaste développement de la vie communale dans l'ancienne principauté de Liège, surtout pendant les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, offre à l'homme de nos jours un sujet de graves méditations. On ne peut s'empêcher, en parcourant les an-

nales de ces époques, d'admirer la constante énergie avec laquelle les Liégeois surent conquérir, une à une, toutes les libertés qui constituent aujourd'hui encore, les bases de notre droit public. Il n'est point de périls qu'ils n'aient bravés, point de sacrifices qu'ils n'aient faits pour sauver et maintenir leurs privilèges et leurs franchises, chaque fois qu'un pouvoir usurpateur a voulu y porter la main et les confisquer à son profit, par l'astuce ou la violence.

C'est que nos pères avaient acquis l'intime conviction de la salutaire influence qu'exerce, sur la prospérité publique, un régime municipal bien organisé; c'est qu'ils savaient que la défense de leurs intérêts moraux et matériels ne pouvait être mieux confiée qu'à des hommes sortis de leurs rangs, et choisis parmi les plus sages et les plus probes d'entre eux; c'est qu'ils n'ont jamais reculé devant les embarras passagers de quelques élections laborieuses, certains que le triomphe était au bout de leurs efforts; c'est que l'indifférence ou l'apathie n'est jamais venu paralyser l'emploi des moyens de succès dont ils pouvaient disposer, et que les hannières de leurs métiers, voyaient, aux jours de la lutte, accourir autour d'elles, toute une population active et dévouée.

Que ces exemples glorieux ne soient point perdus pour leurs descendants, qu'on ne puisse pas dire que nous avons dégénéré de nos ancêtres, et que nous abandonnons au premier occupant, les conquêtes qu'ils nous ont transmises.

Sous le gouvernement déchu, nous avons su revendiquer avec force les garanties et les droits qui nous avaient été enlevés par le despotisme impérial de Napoléon, et que l'ancienne loi fondamentale ne nous avait rendus qu'échancrés et mutilés. Nous avons réclamé une organisation municipale mieux en harmonie avec nos intérêts, nos mœurs et nos traditions, et après bien des travaux, après des combats où le sang de nos frères et de nos fils a coulé à flots, nous avons enfin obtenu ce que nous demandions.

La nouvelle loi n'est pas exempte sans doute de quelques vices de détail; mais c'est aux électeurs qu'il appartient de les atténuer, de les faire disparaître même, par le zèle qu'ils apporteront dans l'accomplissement de leurs devoirs civiques. Qu'ils n'oublient point que si, d'un côté, le pouvoir jouit de la prérogative de choisir les bourgmestres et les échevins, d'un autre côté, c'est dans le sein du conseil que ces fonctionnaires doivent être pris. Aux électeurs appartient donc en réalité le choix de ces magistrats. Qu'ils nomment donc des hommes reconnus aptes à occuper des postes aussi éminents; qu'ils n'accordent leurs suffrages qu'à des citoyens dont le zèle, la sagesse, le patriotisme et la probité, ne puissent être révoqués en doute, et le choix du gouvernement sera toujours l'expression des vœux du plus grand nombre.

Oh! sans doute, si ceux qui nous ont devancés dans la carrière de la liberté, et montré le chemin qu'il faut suivre pour arriver au but commun de tous les peuples, si la puissante bourgeoisie de l'ancienne Liège se fut trouvée en face d'un acte aussi solennel que celui auquel nous allons être appelés, tous ses efforts auraient tendu à retirer, de la loi nouvelle, par un exercice bien entendu des droits civiques, les fruits, bienfaisants qui y sont déposés en germe. L'esprit de patriotisme et de sagesse, dont elle fut toujours animée, loin de l'abandonner dans une semblable circonstance, se serait élevé au niveau de l'importance de sa mission, sans qu'il eût été besoin même de l'exhorter à faire son devoir.

Et nous qui nous disons plus éclairés, nous qui prétendons avoir dépassé nos pères dans la science de la liberté, nous qui nous vantons d'avoir acquis une connaissance théorique, plus approfondie de nos vrais intérêts, nous resterions au dessous d'eux dans la pratique; et par négligence ou apathie, nous abdiquerions nos droits, au moment même de les exercer!

Non: cela ne se peut pas, et nous aimons à croire que tous les citoyens, investis par la loi du droit d'élection, seront à leur poste le 14 juillet (1), jour à jamais mémorable en France, jour qui désormais se liera chez nous également au souvenir d'un grand fait: la consecration civique de la liberté municipale.

MELANGES.

SOURCE D'HUILE EN AMÉRIQUE.

Il y a environ dix ans, près de Burkesville (Ky), perforant un puits artésien pour obtenir de l'eau salée, et parvenus déjà, à travers un lit de roches solides, à une profondeur de plus de 200 pieds, nous percâmes une source d'huile pure qui, dès le premier moment lança un jet continu qui s'élevait de 12 pieds au dessus de la surface du sol. Quoique l'intensité du jet diminuât un peu, quelques minutes après la première éruption, que l'on suppose avoir donné alors 75 gallons à la minute, elle continua pendant plusieurs jours sans interruption. Le puits se trouvant près de l'embouchure et sur les bords d'un petit creek qui décharge ses eaux dans la petite rivière Cumberland, l'huile ainsi projetée vint s'y répandre et flotta jusqu'à une grande distance sur la surface des eaux.

Plusieurs habitants au bas de la côte, curieux de savoir si cette huile (ou plus correctement ce bitume), possédait des propriétés inflammables, y appliquèrent une torche. Avec la rapidité de l'éclair, cette matière s'enflamma, et les habitants jouirent du spectacle unique d'une rivière embrasée, dont les flammes atteignaient les escarpements les plus élevés et embrâsaient le sommet des arbres, à la grande frayeur et au préjudice réel des habitants. Cette huile ou bitume est très-inflammable; elle produit une clarté aussi pure et aussi brillante que celle du gaz. Ses autres propriétés étaient alors inconnues, mais une certaine quantité ayant été mise en baril, on s'aperçut bientôt que presque tout avait passé en coulage. Cette substance est tellement volatile, qu'il est impossible de la renfermer dans des futailles de bois, et elle contient une si grande quantité de gaz, que souvent elle fait éclater les vaisseaux qui la contiennent, lorsqu'ils sont hermétiquement bouchés. Sa couleur est verte, mais exposée à l'air, elle prend une teinte brune. Cette subs-

(1) Anniversaire de la prise de la Bastille.

tance est extrêmement volatile, a une odeur âcre et indéfinissable, et le goût de l'essence de goudron.

Pendant un court espace de temps, après la découverte de cette source, une petite quantité d'huile venait lorsque l'on pompait l'eau salée, ce qui conduit à l'idée que l'on pourrait toujours l'extraire par le jeu de la pompe. Cependant toute nouvelle tentative pour en obtenir, excepté par un jet spontané, a été entièrement infructueuse. Pendant les six dernières années, il y a eu deux émissions par jet spontané. La dernière commença le 4 juillet 1835 et dura environ six semaines, pendant lesquelles on recueillit environ 20 barriques d'huile. Lorsque la source émet ce jet spontané, l'huile et l'eau salée, avec laquelle elle est constamment combinée, sont lancées dans le corps de pompe, sans doute par la force du gaz qui tend à se dégager, à une hauteur de plus de 200 pieds, et de là viennent couler par l'orifice supérieur dans une auge couverte où l'eau se dégageant de l'huile, se précipite au fond, et cette dernière surnage à la surface. Un bruit sourd ressemblant au grondement lointain du tonnerre accompagne l'émission du jet d'huile, tandis que le gaz qui est bien visible à l'ouverture du haut de la pompe fait demander à tous les étrangers qui passent si le puits est en feu.

Bientôt après la découverte de cette source, on supposa que l'huile possédait quelques vertus médicinales. Cette idée conduisit un grand nombre de personnes à en faire l'épreuve dans une grande variété de cas. Ceux qui l'ont essayée comme médicament en recommandent l'usage pour les rhumatismes, la phthisie pulmonaire, la dyspepsie, la colique d'intestins, les coupures, blessure, et en général toutes les maladies de la peau. On dit qu'elle soulage le malade cinq minutes après qu'on l'a appliquée sur les brûlures et qu'elle peut servir de spécifique pour les colliques, les écorchures et toutes espèces de maladies des chevaux. On lui a donné le nom de « Huile Américaine » et dans ces dernières années elle a joui d'une très grande réputation dans les états de Kentucky et d'Ohio.

(L'Abeille de la Nouvelle Orléans.)

Un nègre, appartenant à M. C. d'Alger, vient d'échapper comme par miracle à une mort qui paraissait presque certaine. Cet homme se trouvait sur un bâtiment de commerce qui faisait le trajet de Marseille à Alger par un violent coup de vent. Il s'était endormi au milieu des légumes destinées à l'approvisionnement du navire, lorsqu'une lame survint qui enleva la poste aux choux avec tout son contenu. Le malheureux nègre, réveillé d'une manière aussi désagréable, se trouva sous l'embarcation et embarrassé dans ces denrées de toute espèce. Il parvint à sortir de cette position et à s'établir sur la quille de l'embarcation qui s'était retournée. Mais lorsqu'il lui fut possible de se rendre compte de ce qui venait d'arriver, le navire était déjà loin, poussé par une forte brise. Bien du temps s'écoula avant que celui-ci eût viré de bord et qu'il arrivât près du canot chaviré. Une corde fut alors jetée, mais le nègre ne put en faire usage, n'ayant aucune habitude de ce genre de manœuvre.

Après deux essais inutiles, le cook du bâtiment se dévota, et en passant auprès de l'embarcation se fit lancer à la mer pour rejoindre le naufragé et suppléer à son inexpérience; mais il ne fut pas plus heureux que lui. Tout espoir semblait perdu, et déjà le cook, vieux loup de mer habitué à toutes les chances maritimes, exhortait le pauvre nègre à faire une belle fin et à filer courageusement ce qu'il appelait le dernier cable. Cependant cette prédication que le nègre ne paraissait pas goûter beaucoup, demeura sans objet, car les deux naufragés furent enfin recueillis par les gens du navire, après que l'un eut passé huit heures et l'autre six sur l'embarcation chavirée.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins invitent, indépendamment des lettres de convocation dont la remise s'effectue en ce moment, MM. les électeurs de la ville de Liège, à se réunir le 14 juillet courant, à neuf heures du matin, dans les locaux ci-dessous désignés, savoir:

Les électeurs du quartier du sud inscrits sous la lettre A inclus J à l'hôtel de ville, où sera établi le bureau principal (1<sup>re</sup> section).

Ceux du même quartier à partir de la lettre K jusqu'à la fin de la liste, à la salle académique de l'Université (2<sup>me</sup> section).

Ceux du quartier de l'ouest (3<sup>me</sup> section), au local de l'ancienne église Ste-Ursule.

Ceux du quartier du nord (4<sup>me</sup> section), à la Halle des Drapiers.

Ceux du quartier de l'est (5<sup>me</sup> section), au local de l'école communale des Récollets.

Cette dernière section étant inférieure à 200, on a dû, en conformité de l'art. 22 de la loi, y adjoindre un certain nombre d'électeurs du quartier du sud les plus rapprochés de celui de l'est.

Extrait de la loi communale.

« Art. 30. L'appel nominal est fait par ordre alphabétique. Chaque électeur, après avoir été appelé, remet son bulletin écrit et fermé au président qui le dépose dans une boîte à deux serrures dont les clefs sont remises, l'une au président, l'autre au plus âgé des scrutateurs. Le président refusera de recevoir des bulletins qui ne sont pas écrits sur papier blanc et non colorié, en cas de contestation le bureau en décidera. »

« Art. 37. Sont nuls les bulletins qui ne contiennent aucun suffrage valable, ceux dans lesquels le votant se fait connaître, ainsi que ceux qui ne sont pas écrits à la main. »

« Art. 40. Sont nuls tous les suffrages qui ne portent pas une désignation suffisante, le bureau en décide, comme dans tous les autres cas, sauf recours à la députation permanente du conseil provincial. »

Messieurs les électeurs sont prévenus qu'ils doivent être porteurs de leurs lettres de convocation pour être admis dans l'assemblée ou d'un billet d'entrée délivré par M. le président du collège ou de la section.

A l'hôtel de ville, le 4 juillet 1836.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins rappellent au public, que l'arrêté du 5 août 1835, qui prescrit l'empoisonnement des chiens trouvés vaguant dans les rues, qu'ils ou places publiques, a reçu son exécution en conformité de l'avis publié sous la date du 10 juin dernier.

Le président du collège, Louis JANME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 7 JUILLET.

Naissances : 2 garçons, 1 fille. Décès 2 garçons, 2 hommes, savoir : Toussaint Joseph Decharneux, âgé de 48 ans, cannelier, rue d'Avroy, époux de Marie Joseph Josse. — Paschal Louis Joseph Renard, âgé de 19 ans, cordonnier, quai St-Léonard, célibataire.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AU MAGASIN PLACE VERTE N° 780,

Se trouvent les assortiments les mieux choisis, consistant en plusieurs milles schalls de mousseline laine, Thibet et brochés, schalls de soie et demi-soie. — Soieries en toutes qualités et largeurs; foulards des Indes, écharpes, colliers et fichus en tout genre; cravattes de soie noir et de fantaisie; bas de soie, fil d'Ecosse et de coton, uni et à jour, en blanc et écarl; gants idem. — Bengalines, cotelinettes et cotonnettes d'Allemagne, ginghance, etc.

Plusieurs autres articles dont le détail serait trop long. La plupart de ces articles ayant été achetée en grandes parties très avantageusement, l'on trouve le plus grand choix aux prix les plus bas.

On vend en gros et en détail. 724

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

On DEMANDE des TYPOGRAPHES. S'adresser au bureau de cette feuille.

BEAU QUARTIER A LOUER PRÉSENTEMENT

RUE ROYALE, NUMÉRO 925 AU 1<sup>er</sup>.

S'adresser Place du Marché, n° 9. 706

A VENDRE

Une FORTE CHARRETTE, pouvant servir à conduire des pierres pour BATIR. S'adresser faubourg d'Amersœur, n° 59 bis. 715

A LOUER, un BEAU QUARTIER, au 1<sup>er</sup>, composé de 5 ou 6 pièces, cave, grenier, etc., vis-à-vis St-Christophe, faubourg St-Gilles, n° 542. 720

BANQUE LIÉGEOISE.

L'administration informe les porteurs d'obligations de la Banque, à terme, que le paiement des intérêts se fera à compter du 10 juillet prochain, au bureau de M. le trésorier rue Souverain-Pont, n° 312, contre la remise de coupons qui seront délivrés à partir du 10 juillet, au bureau de la direction, place St-Denis, n° 637. 710

DEUX FRANCS LA BOITE. PASTILLES DE VICHY. UN FRANC LA DEMI-BOITE.

Ces pastilles, timbrées du mot Vichy, ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers, et le cachet de leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction avec chaque boîte.) Chez MM. les pharmaciens suivants :

Vanhinsberg, à Bruxelles; Vancanpen, à Anvers (rue Kependorp); Leboutte, rue du Pont d'Avroy, à Liège; Descamp, à Bruges; Dockmin, à Gapd. 740

MUSÉUM LITTÉRAIRE

Composé des meilleures nouveautés littéraires, réimprimées sitôt leur mise en vente à Paris; imprimé avec luxe sur papier vélin satiné, orné de couvertures imprimées en couleur.

Parmi les ouvrages déjà publiés, nous admettons seulement quelques chefs-d'œuvre de Balzac, Jacob, Victor Hugo, Sand, Sue, Soulié, etc.

Le Muséum distribue tous les dimanches au prix de SOIXANTE CENTIMES LE VOLUME, format in-8°, ou in-32, reproduisant exactement un volume de Paris du prix de 7 francs 50 centimes.

Le Muséum s'expédie franco de port dans toute la Belgique, avec augmentation de 10 centimes par volume. On souscrit pour un trimestre ou 12 volumes coûtant 7 fr. 20 c., au lieu de 90 fr. prix des éditions originales.

Chaque ouvrage de l'édition in-32 du Muséum, se vend séparément au prix de 75 centimes le volume.

BRUXELLES,

CHEZ LES ÉDITEURS DU MUSÉUM LITTÉRAIRE, 22, RUE DE LA PÉPINIÈRE. ON SOUSCRIT AU BUREAU DU POLITIQUE.

AVIS AUX DAMES.

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée et déballage en cette ville, hôtel des Diligences, rue Souverain-Pont, avec un grand choix de rubans pour chapeaux, bonnets et cornettes, écharpes et sautoirs; des capottes en laine et chapeaux crêpes modèles; des cols brodés de 2 à 25 francs sur tulle et mousseline, fonds de bonnets brodés, montés et en paille de 2 à 3 frs., des blondes et pointes de dentelle pour lingerie, à des prix très-avantageux.

BAUGHARD RINCHE, de Bruxelles. 728

M<sup>e</sup> DUSART, notaire, fait savoir qu'il vendra incessamment la belle ferme de Cheratte, contenant soixante bonniers de prairies et terres. Des annonces ultérieures feront connaître le jour, et on peut, dès à présent, s'adresser audit Notaire pour les conditions et au fermier Dejardin pour voir la ferme. 725

La commission administrative des hospices civils de Liège, informe que le mercredi 20 juillet 1836, à 3 heures de relevée, elle mettra en adjudication publique au rabais par voie de soumission et ensuite de vive voix, à l'extinction des feux, la construction de divers travaux à exécuter aux fermes et bâtiments des hospices. Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de ladite commission où l'on peut voir tous les jours, de 9 heures à midi le cahier des charges. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 673

MALADIE SECRÈTE, DARTRES

24 mille francs de récompense ont été votés au docteur OLIVIER pour l'efficacité de ses agréables biscuits dépuratifs approuvés par l'académie de médecine de Paris. DISTINGUEZ-LES, des palliatifs de MM. de St-Gervais, CONDAMNÉS par les tribunaux et Albert qui a payé 300 francs un brevet illégal sans examen médical. Dépositaires à LIÈGE, M. Albert; à NAMUR, M. Louys, pharmaciens. 618

SIROP JONHSON

Breveté pour guérir les palpitations, les toux, les rhumes, l'asthme et les catarrhes; il calme les nerfs; agit sur le sang sur les voies urinaires. — Dépôt dans les pharmacies de MM. : Décat, à Bruxelles; Froment, à Gand; Carotte, à Tournay; Van Miert, à Mons; Louys, à Namur; Jonez, à Liège; Wanhal, à Louvain; Etienne, à Verviers. Pour toute la Hollande on peut s'adresser chez MM. Mouton et fils, pharmaciens à Lahaye. 618

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 6 ET 7 JUILLET.

Le brick américain Ganges, v. de New-York, ch. de 63 bouc. tabac, 130 barils riz, 750 barils résine, 350 barils potasse, 125 barils huile de baleine, 402 sacs café. — Le koff hanovrien Klegner David, ven. d'Ookseil, ch. d'orge et avoine. — Le koff hanov. Anelia, v. de Steenhouderscil, ch. d'orge. — Le koff hanov. Vr. Catharina, v. de Norden, ch. d'avoine. — Le koff hanov. Die Liebe v. de Norden, ch. de froment. — Le koff hanov. Frederik Wilhelm, v. d'Enden, ch. de froment. — Le koff hanov. Gute Hoffnung, v. de Carolinenscil, ch. de froment. — Le koff hanov. 2 Gezusters, v. de Hambourg, ch. de graine de lin, tabac et bois de teinture.

PLACE D'ANVERS, LE 7 JUILLET.

VENTES. Riz. — 50 tierçons Caroline, à fl. 13 1/4. Cafés. — 100 bales Surinam, prix non cité. Sucres raffinés. — Environ 10,000 kilos lumps, prix non cité. bruts. — 100 c. Havane blond, à fl. 24 1/4, pavillon étr.

VENTES PUBLIQUES.

6 balles safranum d'Egypte ont vendu publiquement pour cause d'avarie, on a payé de centimes par 1/2 kilo.

BOURSES.

PARIS, LE 6 JUILLET.

Table of stock market prices for Paris, July 6th. Columns include Fonds Publics, Cours du Jour (Ouvert, Fermé), and Cours précédent (Fermé). Items listed include Cinq pour cent, Trois pour cent, Naples, Cert. Falc., Esp. Dte. ac. 5%, etc.

LONDRES, LE 5 JUILLET.

Table of stock market prices for London, July 5th. Columns include 3% consolidated, Bel. em. 1832 C.D., Holl. Dette active, Portugais, Id. 3 p.c., Espagne, Cortés., Différées, Passives, Russie, Brésil, Emp. 1834, Mexicains, Grèce omnium.

AMSTERDAM, LE 6 JUILLET.

Table of stock market prices for Amsterdam, July 6th. Columns include Holl. Dette active, Dito 2 1/2%, Biltérée, Billet de change, Syndic. d'amort., Soc. de comm. P.-B., Russie, H. et C. 5%, Inscr. au gr. livre., Certifi. à Amst., Pologne, Prusse, Lots de Rd., Espagne, Dito grd., Dette différ. anc., nouvelle, Autriche, Métal., Naples, Anglettere, Brésil, Obl. à Ld.

CHANGES. — ANVERS, LE 7 JUILLET.

Table of exchange rates for Anvers, July 7th. Columns include Amsterdam, Rotterdam, Paris, Londres, Ham., Bruxelles, Gand, Bons du trésor., COURS JOURS, DEUX MOIS, TROIS MOIS.

Table of stock market prices for Brussels, July 7th. Columns include Fonds, INT., COURS., Fonds, INT., COURS. Items include Belgique, Anvers, Dette active, Emp. 4 1/2 m., A. B. fong., Act. B. de Hollande, Dette active, Rte. remb., Act. rombe., Métalliq., Lots d. 100., fl. 500., Polocne, Lots d. 300.

Notre bourse a été faible aujourd'hui par suite de la baisse de Londres et Paris. Ardoin ouvert 42, 41 7/8 reste cours à 43. Primes à un mois 43 1/2 dont 1 opo.

Petite rue de la bourse, 2 3/4 heures. Ardoin 41 7/8 cours.

BRUXELLES, LE 7 JUILLET.

Table of stock market prices for Brussels, July 7th. Columns include Dette active, Emp. R., fin cour, pr. à 4 mois, Emp. dec. v. 1832, Act. Société Gén., So. de Com. de civ, Ban. de Belgique, So. du c. de S.-O., S. Hauts-Four., Bauq. fong., S. du Cha. Flenu., Wasse-Hornu., Sclessin., Société nationale, Levant de Flenu., Charb. d'Ougrée, Sars-Longchamps, Chemin de fer., Four. des Venues, Gal.-Rus. ad. Br., St-Léonard., Dette active, Hol., Synd. d'amort., Lost. r. Av. coup., inscrip., Métalliques., Naples., Emp. Ard. 1835., Emp. Guebh., R. à Amst., Fin cour., D. différée., Id. 1835., Brésil, Rolsch., Cortés à Paris., à Londres., Coup. Cortés., CHANGES, Amsterdam., Londres et., Paris.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 8 JUILLET 1836.

Froment, l'hectolitre, fr. 15 73, Seigle, id., 14 86.

H. LIGNAC, Impr. du Journal rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.